

**Accords sur les tarifs douaniers et le commerce avec les autres pays,
au 30 novembre 1952—suite**

Pays	Traité ou convention	Dispositions
FRANCE ET TERRITOIRES FRANÇAIS D'OUTRE-MER.	<p>Accord commercial signé le 12 mai 1933; en vigueur le 10 juin 1933. Échange de notes le 29 septembre 1934 et, en outre, protocole du 26 février 1935.</p> <p>A.G.T.D.C. en vigueur le 1^{er} janvier 1948.</p>	Échange du traitement de la nation la plus favorisée, y compris les concessions indiquées.
GRÈCE.....	<p><i>Modus vivendi</i> par échange de notes les 24-28 juillet 1947; en vigueur le 28 août 1947.</p> <p>A.G.T.D.C. en vigueur le 1^{er} mars 1950.</p>	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur pour un an et, par la suite, jusqu'à expiration sur avis de trois mois.
GROENLAND.....	(Voir DANEMARK).	
GUATEMALA.....	Accord commercial signé le 28 septembre 1937; en vigueur le 14 janvier 1939.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur pour trois ans et, par la suite, jusqu'à expiration sur avis de six mois.
HAÏTI.....	<p>Accord commercial signé le 23 avril 1937; en vigueur le 10 janvier 1939.</p> <p>A.G.T.D.C. en vigueur le 1^{er} janvier 1950.</p>	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur pour un an et, par la suite, jusqu'à expiration sur avis de six mois.
INDONÉSIE.....	A.G.T.D.C. en vigueur le 1 ^{er} mars 1948.	
IRAK.....	Disposition spéciale le 15 septembre 1951.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée.
IRAN.....	Disposition spéciale le 1 ^{er} février 1951.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée.
ISLANDE.....	Le Canada et l'Islande respectent les termes d'un traité conclu entre le Danemark et le Royaume-Uni le 13 février 1660.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée.
ITALIE.....	<p><i>Modus vivendi</i> par un échange de notes les 23-28 avril 1948; en vigueur le 29 avril 1948.</p> <p>A.G.T.D.C. en vigueur le 30 mai 1950.</p>	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur pour une période d'un an et, par la suite, jusqu'à expiration sur trois mois d'avis.
LIBAN.....	<p>Disposition spéciale par ordre en conseil le 19 novembre 1946.</p> <p>S'est retiré de l'A.G.T.D.C. le 1^{er} mars 1951.</p>	Échange du traitement de la nation la plus favorisée.
LIBERIA.....	A.G.T.D.C. en vigueur le 1 ^{er} janvier 1950.	